



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du : mardi 23 juillet 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

JOUR ET COUP D'ENVOI DES RENCONTRES CHAMPIONNAT SENIORS REGIONAL 1

Reprise de dossier.

La Commission,

Pris connaissance de la composition des groupes validés par le Comité de Direction du 06 juillet 2024,

Pris connaissance des dossiers d'engagements 2024/2025 et des souhaits des clubs concernant les jours, horaires et terrains de leurs rencontres à domicile,

Après avoir pris note de l'avis de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives,

Considérant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Seniors,

Décide de fixer les jours, horaires et terrains suivants pour la saison 2024/2025,

Régional 1 - Poule A				
N° aff	Nom équipe	Installations	Jour de match	Coup d'envoi
500650	VERSAILLES 78 FC 2	Stade Monbaouron à VERSAILLES	Samedi	15h00
Régional 1 - Poule B				
500004	VITRY CA 1	Stade Roger Couderc à VITRY SUR SEINE	Samedi	18h30

SENIORS – CHAMPIONNAT**551988 – CERGY PONTOISE FC – R1/A****Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/02/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 5 MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 de CERGY PONTOISE FC, à compter du 1^{er} mars 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de CERGY PONTOISE pour le match suivant (étant précisé que 4 matches de suspension de terrain ont déjà été purgés sur la saison 2023/2024) :

28218418 CERGY PONTOISE FC 1 / ST BRICE FC 1 du 07/09/2024

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le 06/09/2024 à 12h au plus tard.

542557 – MELUN FC – R2/A**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 26/06/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 3 MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 de MELUN FC, à compter du 1^{er} juillet 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MELUN pour les matchs suivants:

28246847 - MELUN FC 1 / PALAISEAU US 1 du 08/09/2024**28246791 - MELUN FC 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 06/10/2024****28246804 - MELUN FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 03/11/2024**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le vendredi précédent le rencontre à 12h au plus tard.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

527078 – AUBERVILLIERS FCM – Seniors R2/D**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 3 MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 2 d'AUBERVILLIERS FCM, à compter du 22 AVRIL 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS pour le match suivant (étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont déjà été purgés sur la saison 2023/2024) :

28222933 - AUBERVILLIERS FCM 2 / PARIS SG 2 du 22/09/2024

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le 20/09/2024 à 12h au plus tard.

500382 – STADE DE L'EST PAVILLONNAIS – Seniors R3/C**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 26/06/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 1 MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de STADE L'EST PAVILLONNAIS, à compter du 1^{er} juillet 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville des PAVILLONS SOUS BOIS pour le match suivant :

28247101 - STADE DE L'EST PAVILLONNAIS 1 / RED STAR FC 3 du 22/09/2024

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le vendredi 20/09/2024 à 12h au plus tard.

La Commission précise que si un match de coupes vient s'intercaler avant le match cité ci-dessus, il sera à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U20 – CHAMPIONNAT

Division R3- Poule E

La Commission enregistre l'annulation de l'engagement de COUNTRY ACADEMIE.

Cette équipe est remplacée par CHAMPS SUR MARNE AS.

U18 – CHAMPIONNAT

523 873 – FONTENAY SOUS BOIS U.S. (R2/A)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 27/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 3 MATCHS FERMES à l'équipe U18 1 de FONTENAY SOUS BOIS US, à compter du 22 AVRIL 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de FONTENAY SOUS BOIS pour les matchs suivants (étant précisé qu'un match de suspension de terrain a déjà été purgé sur la saison 2023/2024) :

28213004 - FONTENAY SOUS BOIS US 1 / SAINT DENIS US 1 du 22/09/2024

28212960 - FONTENAY SOUS BOIS US 1 / TORCY PVM US 1 du 20/10/2024

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le vendredi précédent le rencontre à 12h au plus tard.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

500706 – ISSY FC – R3/A

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 13/06/2024 ayant confirmé la suspension de terrain pour 10 MATCHS FERMES à l'équipe U18 1 d'ISSY FC, à compter du 13 mai 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX pour ses 10 premiers matchs à domicile de la saison 2024/2025.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le vendredi précédent le rencontre à 12h au plus tard.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U17 – CHAMPIONNAT

Division R3

La Commission enregistre les engagements supplémentaires suivants :

552176 – LE RAINCY FA intégré en poule C.

508334 – ESBLY FOOT intégré en poule C.

La poule C passe de 12 à 14 équipes.

La Commission enregistre l'annulation de l'engagement de HOUILLES AC 2 et CONFLANS FC 1.

Ces 2 équipes étaient dans la poule G.

La Commission procède aux modifications suivantes pour rééquilibrer les poules :

VELIZY ASC et VIROFLAY USM passent de la poule H à la poule G.
Par conséquent la poule H, initialement composée de 14 équipes, passe à 12 équipes.

U16 – CHAMPIONNAT**500831 – CS MEAUX ACADEMY (R3/C)****Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 10/04/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES à l'équipe U16 1 de MEAUX ACADEMY C.S., à compter du 06 mai 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MEAUX pour le match suivant (étant précisé qu'un match de suspension de terrain a déjà été purgé sur la saison 2023/2024) :

28217963 - MEAUX ACADEMY CS 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 22/09/2024

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le 20/09/2024 à 12h au plus tard.

La Commission précise que si un match de coupes vient s'intercaler avant le match cité ci-dessus, il sera à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U15 – CHAMPIONNAT**Régional 1****CRETEIL US – 500689**

La Commission informe le club que l'alternance avec l'équipe N2 et U15 R1 n'a pas pu être respectée pour le 2 matchs ci-dessous, les compétitions Nationales étant prioritaires sur celles de niveau Régional, elle invite le club à proposer soit un autre horaire soit un autre terrain

28227899 CRETEIL US 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 15/03/2025
28227912 CRETEIL US 1 / AUBERVILLIERS JEUNESSE 1 du 03/05/2025

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule B****FLEURY 91 FC – 524861****Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 19/06/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES à l'équipe U14 1 de FLEURY 91 FC, à compter du 1^{er} juillet 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de FLEURY MEROGIS pour les matchs suivants :

28227066 FLEURY 91 FC 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 21/09/2024
28227073 FLEURY 91 FC 1 / MEUDON AS 1 du 28/09/2024

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le vendredi précédent le rencontre à 12h au plus tard.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

SENART MOISSY - 500832**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 30/04/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES à l'équipe U14 1 de SENART MOISSY, à compter du 1^{er} juillet 2024 ; cette équipe doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MOISSY CRAMAYEL pour les matchs suivants :

28227077 SENART MOISSY 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 05/10/2024

28227086 SENART MOISSY 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 09/11/2024

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le vendredi précédent le rencontre à 12h au plus tard.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

LINAS MONTHLERY ESA 518884

La Commission informe le club que l'alternance avec l'équipe N3 et U14 R2 n'a pas pu être respectée pour le 2 matchs ci-dessous, les compétitions Nationales étant prioritaires sur celles de niveau Régional, elle invite le club à proposer soit un autre horaire soit un autre terrain.

28227117 LINAS MONTHLERY ESA 1 / SENART MOISSY 1 du 08/02/2025

28227127 LINAS MONTHLERY ESA 1 / MEUDON AS 1 du 15/03/2025

ANCIENS – CHAMPIONNAT

551 497 – COURBEVOIE S.F. – R3/B

La Commission accuse réception du courriel du club et fixe toutes rencontres à domicile à 11h00.